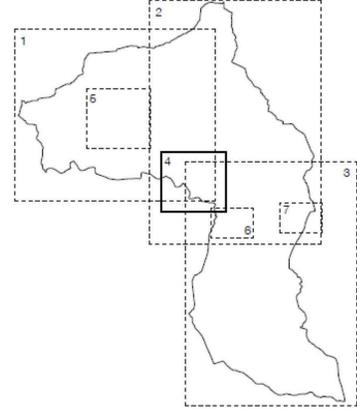
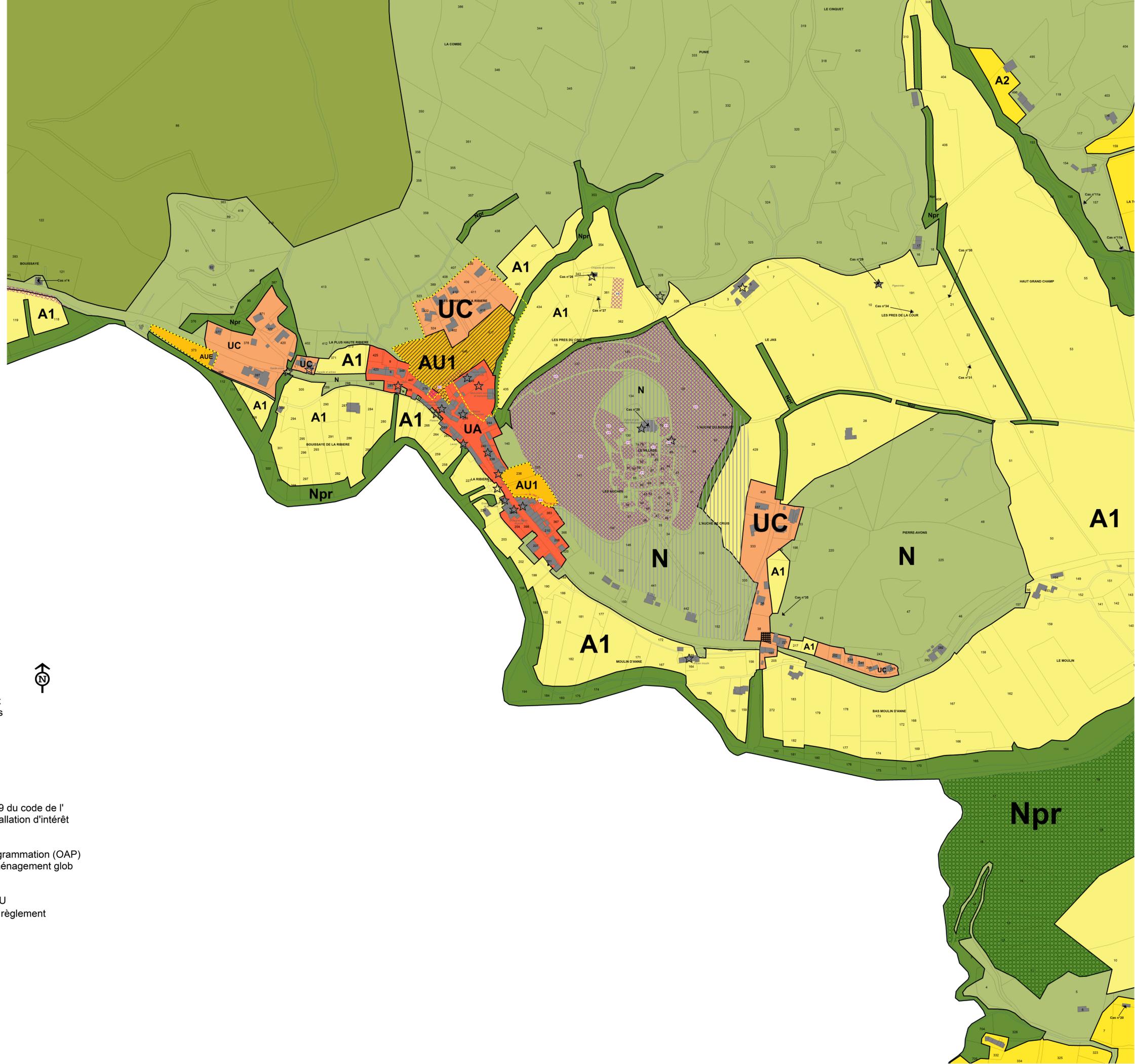


Département des Alpes de Haute-Provence
Commune de Saint Vincent sur Jabron
P.L.U.
 (Plan Local d'Urbanisme)

Plan de Zonage Le Village	5.4	Echelle : 1/2500
Projet arrêté par délibération du Conseil Municipal du : 13 / 07 / 2019	Revisions / modifications :	Mises à jour du document :
Approuvé par délibération du Conseil Municipal du :		



Légende :

- UA : Zone urbaine du coeur du village
- UC : Zones urbaines d'extensions lâches du village et hameaux
- AU1 : Zones à urbaniser d'habitat, d'équipements et de services
- AUE : Zone à urbaniser pour l'accueil d'activités artisanales
- A1 : Zones agricoles protégées inconstructibles
- A2 : Zones agricoles où les bâtiments d'exploitation sont admis
- N : Zones naturelles
- Np : Secteurs naturels identifiant les espaces pastoraux
- Npr : Secteurs naturels de protection renforcée



- Elément (grande surface) à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'
- Emplacement réservé pour voirie publique, ouvrage public, installation d'intérêt
- Emprise maximale de construction en zone UC
- Espace boisé classé
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Servitude de périmètre (validité : 5 ans) d'attente de projet d'aménagement glob
- Zone humide à préserver

- ☆ Elément (ponctuel) à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
Ruine ou bâtiment isolé identifié dans la liste en annexe n°2 du règlement